

TAUX DE CHÔMAGE TRIMESTRIEL fin du 2ème trimestre 2006

G. ANO - C. DRIGNY- MERIEL

A la fin du 2^{ème} trimestre 2006, 8,5 % de la population active francilienne est au chômage soit 0,5 point de moins qu'au trimestre précédent. Cette baisse confirme une tendance tant régionale que nationale, amorcée depuis un an.

Le taux de chômage francilien retrouve ainsi son niveau de juin 2002. Il est inférieur de 0,5 point à celui de la France métropolitaine. L'Ile-de-France est la région française où le taux de chômage a le plus reculé en un an (-1,3 point) avec le Languedoc-Roussillon (-1,3 point) et l'Aquitaine (-1,2 point).

Ce trimestre, le recul du taux de chômage profite à l'ensemble des départements franciliens. A Paris, il redescend sous la barre des 10 % pour s'établir à 9,5 % (niveau de mars 2002). Bien qu'enregistrant la plus forte baisse, la Seine-St-Denis conserve le taux le plus élevé avec 12,1 %. Les départements de la grande couronne ont toujours les taux de chômage les plus bas de la région.

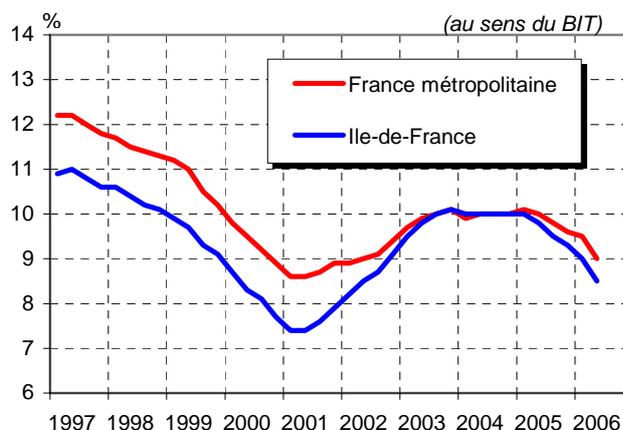
A la fin du mois de juin 2006, l'Ile-de-France compte 457 800 demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminé (catégorie 1). En données corrigées des variations saisonnières, leur nombre diminue de 4,6 % en un trimestre et de 13,7 % en un an.

Les chiffres clés

TAUX DE CHOMAGE du 2ème trimestre	
Ile de France	8,5
Province	9,1
France métropolitaine	9,0

en % de la population active

Evolution du taux de chômage sur 10 ans



Source : Insee, en % de la population active, séries révisées et corrigées des variations saisonnières (CVS)

Taux de chômage départementaux en fin de trimestre

au sens du BIT

Départements	2005			2006	
	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre
Paris	11,0	10,6	10,3	10,0	9,5
Hauts-de-Seine	9,2	9,0	8,7	8,4	8,1
Seine-Saint-Denis	13,8	13,4	13,2	12,7	12,1
Val-de-Marne	9,5	9,3	9,0	8,6	8,3
Seine-et-Marne	8,2	7,9	7,7	7,6	7,2
Yvelines	7,6	7,4	7,1	6,9	6,6
Essonne	7,8	7,6	7,4	7,1	6,7
Val-d'Oise	10,2	9,9	9,6	9,4	9,0
Ile-de-France	9,8	9,5	9,3	9,0	8,5
Province	10,0	9,8	9,7	9,6	9,1
France métropolitaine	10,0	9,8	9,6	9,5	9,0

Source : Insee, en % de la population active, séries corrigées des variations saisonnières (CVS)

Demandes d'emploi en fin de mois de catégorie 1*

Départements	Données CVS		Variation (%)		Données brutes de juin 2006		Variation sur un an (%)	
	juin 2005	juin 2006	sur un trim.	sur un an	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Paris	119 700	101 500	-4,7	-15,2	52 053	46 642	-16,0	-14,2
Hauts-de-Seine	67 700	58 200	-4,6	-14,0	29 659	26 402	-15,4	-12,5
Seine-Saint-Denis	92 700	80 100	-5,1	-13,6	41 492	36 402	-14,8	-12,0
Val-de-marne	55 900	48 300	-3,8	-13,6	24 897	21 834	-14,0	-12,4
Seine-et-marne	46 200	40 700	-4,5	-11,9	19 944	18 809	-13,8	-10,9
Yvelines	50 200	43 400	-4,6	-13,5	22 109	19 017	-13,2	-13,4
Essonne	41 600	36 100	-5,7	-13,2	18 441	16 133	-13,6	-13,3
Val-d'Oise	56 500	49 500	-3,9	-12,4	25 214	22 242	-13,3	-11,7
Ile-de-France	530 500	457 800	-4,6	-13,7	233 809	207 481	-14,6	-12,7
France Métropolitaine	2 448 900	2 186 600	-4,4	-10,7	1 037 200	1 009 213	-11,5	-9,1

Source : Dares et Anpe

* Les demandeurs d'emplois de catégorie 1 sont les personnes inscrites à l'ANPE déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, ayant éventuellement exercé une activité occasionnelle ou réduite d'au plus 78 heures dans le mois

METHODOLOGIE :

Les taux de chômage au sens du BIT calculés par l'Insee sont issus de la synthèse de diverses sources statistiques et administratives. Ils sont conformes à la définition préconisée par le BIT. Le calcul du taux est effectué en rapportant le nombre de chômeurs (au sens du BIT) à la population active totale (somme des effectifs salariés et non salariés, des militaires du contingent et des chômeurs).

Au niveau national, le nombre de chômeurs au sens du BIT est déduit de l'Enquête Emploi réalisée en continu par l'Insee. Par ailleurs, des données portant sur les demandes d'emploi en fin de mois (DEFM) fournies par l'ANPE, par région, sexe et âge sont disponibles chaque fin de trimestre. Depuis novembre 2001, ce sont l'ensemble des DEFM de catégorie 1, 2 et 3 hors activité réduite (cf. définitions) qui sont utilisées pour estimer l'évolution trimestrielle du chômage. Le chômage par région au sens du BIT est estimé en appliquant aux DEFM des coefficients de passage nationaux par sexe et âge issus de l'enquête Emploi.

L'emploi qui figure au dénominateur du taux de chômage est établi par sexe à la date du 31 décembre de chaque année dans chaque région, à partir de sources administratives diverses. Cet « emploi au lieu de travail » est ensuite transformé en « emploi au lieu de résidence » à partir des résultats des recensements, puis trimestrialisé par interpolation linéaire.

Chaque année en avril-mai, les séries sont révisées jusqu'au mois de mars, pour tenir compte des dernières données d'emploi et des résultats de l'enquête emploi en continu de l'année précédente. Les coefficients CVS sont également mis à jour.

DEFINITIONS :

BIT : Bureau International du Travail

Chômeurs au sens du BIT : personnes de 15 ans et plus sans emploi, disponibles pour travailler, à la recherche d'un emploi et ayant fait des démarches effectives pour en trouver un

Taux de chômage : nombre de chômeurs au sens du BIT rapporté à la population active totale.

Population active totale : emploi total (salariés et non salariés), militaire du contingent et chômeurs au sens du BIT.

Le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (ou DEFM) correspond au nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'Anpe en fin de mois. Les demandeurs d'emploi sont classés par catégorie selon la nature de l'emploi qu'ils recherchent et leur disponibilité. Ces catégories déterminent leurs droits et leurs obligations. Depuis l'arrêté du 5 mai 1995, les demandeurs d'emploi sont répartis en huit catégories. Les catégories 1, 2 et 3 sont utilisées pour estimer l'évolution trimestrielle du chômage :

Catégorie 1 : personnes sans emploi immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein.

Catégorie 2 : personnes sans emploi immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel.

Catégorie 3 : personnes sans emploi immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée déterminée, temporaire ou saisonnier.

Rédaction achevée le 8 septembre 2006